



CONGES PAYES TEMPS PARTIEL

Par **MGOJCO**, le **28/08/2009** à **15:59**

Bonjour

Est ce vrai ?

Cas des salariés à temps partiel et des congés pris en semaine non complète :

Lorsque vous cumulez les horaires afin d'effectuer des journées à temps complet et vquez le(s) autre(s) jour(s) ; les heures, non comptées en congés, sont à récupérer.

Exemple : Un salarié travaille 30H semaine en les répartissant Lundi Mardi et vendredi à 8H et jeudi à 6H. S'il avait travaillé tous les jours ouvrés il aurait travaillé 5 jours par semaine 6h par jour. S'il prend un vendredi soit 1 jour où habituellement il travaille 8H, il aura 1 jour de congés (payés sur la base de 6H par jour) et devra rattraper : $8H - 6H = 2H$.

Tableau des jours/heures :

Vous travaillez par semaine : 1J de congés =

35H 7H

30H 6H

28H 5,6H

21H 4,2H

20H 4H

14H 2,8H

Merci